



L'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires des Deux-Sèvres

A

**Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres**  
**Préfecture des Deux-Sèvres**  
**4 rue Du Guesclin**  
**79000 NIORT**

Objet : Courrier à l'attention de Monsieur le Préfet  
Envoyé par mail : [prefecture@deux-sevres.pref.gouv.fr](mailto:prefecture@deux-sevres.pref.gouv.fr)

Monsieur le Préfet,

Le monde vit depuis plusieurs semaines une catastrophe sanitaire exceptionnellement grave et inédite. Notre pays n'y échappe pas. Il est également frappé par le COVID 19. Chaque jour, nous comptons de manière alarmante le nombre de nos morts, en plus des dizaines de milliers de personnes contaminées.

Depuis une semaine, les citoyens de notre pays sont « confinés ». Ces mesures décrétées par le gouvernement s'accompagnent d'un discours pour le moins ambigu entre « restez confinés » et « allez travailler » ! Ainsi, les dispositions prises par les employeurs sont très variables et ne correspondent pas à la teneur des propos tenus, le lundi 16 mars, par le Président de la République, en particulier s'agissant du maintien d'activité non essentielle à la vie de la Nation. Non seulement, ils ne respectent pas ces mesures mais ils prennent des libertés contraires de contraintes de retour au travail mettant en danger la vie des salariés et aussi celles de leurs familles et proches. De La même manière nous constatons des conditions de travail non modifiées notamment en terme de proximité entre les salariés sur des chaînes de travail, telles qu'en abattoir par exemple, qui conduisent inévitablement à la contamination entre eux et à la mise en danger de poursuite de ces activités pourtant considérées essentielles. L'incompréhension, le stress et la colère s'accumulent à juste titre. Il n'est pas plus acceptable que certaines entreprises promettent une maigre prime sensée compenser des conditions de travail aggravées dans le transport par exemple où les clients livrés par les routiers ne leur autorise pas l'accès à leurs sanitaires ni même à une machine à café. Nous exigeons que ces entreprises soient contrôlées dans leurs pratiques dans l'intérêt de la sécurité et santé des salariés.

Nous dénonçons l'incohérence totale à laisser fonctionner des entreprises ne relevant pas de secteurs essentiels dans un moment où les plus hautes autorités de l'État, avec l'expertise des scientifiques, affirment que la priorité absolue réside dans la limitation de la circulation du COVID 19.

Depuis quelques jours, des médecins s'élèvent pour un confinement total.

Nous ne pouvons accepter et entendre de la part de représentants de l'Etat, que dans les entreprises, où la présence du coronavirus est avérée, ne soient faits que des rappels de leurs droits et devoirs, renvoyant sur l'application stricte du droit en vigueur, n'obligeant pas les fermetures. Pire, il semble que pour limiter la prise en charge de l'activité partielle, certains secteurs soient poussés à poursuivre ou reprendre leur activité, non essentielle tel que dans le BTP, et alors que les conditions ne sont surtout pas réunies pour garantir la sécurité et la santé des salariés.

Manifestement les mesures sur la situation sanitaire, pourtant gravissime, ne sont pas prises au sérieux en continuant à nier la nécessité du bon sens qui serait celle, des fermetures d'entreprises non indispensables à la vie de la Nation. Ces pratiques sont criminelles. Le seul mot d'ordre doit être de sauver des vies.

Dans ce moment exceptionnel, l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires 79 conteste cette vision de classe effrayante qui fait passer l'économie avant la vie des salarié-es qui de plus, dans la majorité des cas n'ont aucun moyen de protection à leur disposition, ce qui relève de la mise en danger de la vie d'autrui !

Nos organisations dénoncent les mesures s'attaquant aux droits des salariés, jugées d'effort raisonnable par le gouvernement. La situation sanitaire du pays, ne peut pas justifier les attaques contre le code du travail, ni contre les droits des salarié-es. Ces mesures n'ont qu'un objectif, obliger les salariés à travailler en les mettant en danger, sans se soucier de leur santé. C'est ainsi que nous ne pouvons admettre que certains employeurs imposent prioritairement à solder congés, RTT et comptes épargne temps sans limite avant de mettre en œuvre la demande d'activité partielle à laquelle ils pourraient pourtant prétendre. Ces abus doivent être stopper de toute urgence.

L'intersyndicale fait de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 une priorité. Aussi, l'ensemble de nos structures sont désormais fermées au public, les salarié-es confinés chez eux et rémunérés, tout comme militant-es salariés, détachés ou bénévoles.

Pour autant, et si nous comprenons la nécessité d'ordre public, s'agissant des obligations de service (dans la santé, l'aide à domicile, l'approvisionnement des denrées alimentaires et de premières nécessités, les transports, ...), de nombreuses questions se posent quant à l'application réelle des consignes dans les entreprises et collectivités. Cette situation anxiogène pèse fortement sur la santé mentale des salarié-es avec tous les risques d'accidentologie que cela induit dans un contexte de travail.

Cette période de crise inédite exige la responsabilité de toutes et tous.

Nous vous sollicitons pour qu'il soit organisé très rapidement une première réunion associant autour d'une même réunion audio ou visio, la Préfecture sous votre présidence, la Direccte, les organisations syndicales de salarié-es et d'employeurs.

Dans l'attente d'une réponse positive dans les meilleurs délais, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations déterminées.

**L'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires des Deux-Sèvres**